



Mutuelle entreprise

Par Olivier26

Bonjour,

J'ai une mutuelle non obligatoire avec le travail de ma conjointe et mon employeur souhaite tout de même m'imposer la mutuelle entreprise. Ai je un recours ? A t il le droit ?

Merci

Olivier

Par kang74

Bonjour

Non seulement, il en a le droit, mais il en a l'obligation .

La mutuelle est obligatoirement liée au contrat de travail, et effectivement il faut une adhésion familiale obligatoire dans l'entreprise de votre ex, pour que ce soit vue comme une dispense légale .

Si vous venez rentrer dans l'entreprise, ET si la mutuelle que vous avez se résilie à échéance, vous pouvez avoir une dispense le temps que vous puissiez résilier .

Sinon vous êtes adhérente de la mutuelle de l'entreprise avec les cotisations de celle ci : donc autant renseigner les informations nécessaires au service que vous et votre employeur payaient pour en bénéficier .

NB : vous pouvez très bien garder deux mutuelles ...